

Séance du 15 décembre 2011

Membres en exercice :	15
Présents :	09 *
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
<i>*au moment du vote</i>	

--- L'an deux mille **ONZE**le **15 décembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 08 décembre 2011

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **DELMAERE** Christian, **DUPOYET** Isabelle, **VERNET** Patrice, **LATIL** Emile, **WALLON** Muriel, **POURPRE** Didier, **CESARINI** Florence.Sont sorties au moment du vote : **CESARINI** Nathalie et **CARON** NathalieAbsent(s) excusé(s) : **GASSEND** David, **TURCAN** Nicole, **CHAIX** François et **VELLAR** Morgan.Pouvoirs : David GASSEND à René AVINENSSecrétaire de séance : Frédéric ROBERT

DCM N° 78/2011

OBJET : DETERMINATION DE LA P.V.R. « Promenade du Forest »--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la délibération n°23/2009 du 15 mai 2009 a institué la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} juin 2009.

--- Il précise que l'implantation de futures constructions dans le secteur situé au Hameau du Forest, voie dénommée « Promenade du Forest » implique l'aménagement et la création de réseaux.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

→ Considérant que l'usage de la voirie est destiné à l'ensemble de la population, un abattement de 30 % du coût des frais notariés et de géomètre concernant la voirie, est appliqué.

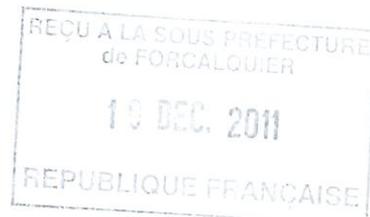
→ Considérant que les réseaux sont destinés à viabiliser les terrains ayant accès sur cette voirie.

→ Considérant la limite des 60 mètres de part et d'autre de la voirie.

✚ **D'ENGAGER** la réalisation des travaux d'aménagement suivants : eaux usées, eaux pluviales, eau potable. Le coût total correspond aux dépenses suivantes :

RESEAU EU :	17 000 HT
RESEAU AEP :	11 000 HT
RESEAU PLUVIAL :	18 000 HT
Frais de géomètre pour l'élargissement du chemin :	1685 HT avec un abattement de 30 % soit = 1179.50
Frais notarié (2005)	484.56 HT avec un abattement de 30 % soit = 339.19
Honoraires maîtrise d'œuvre :	55 178.62 x 1/10 = 5518
Honoraire SPS	2210 x 1/10 = 221
Honoraire Mission réception des réseaux :	21 300 x 1/10 = 2130
TOTAL a répartir :	55 388

Il n'y a pas eu de subventions pour cette réalisation.

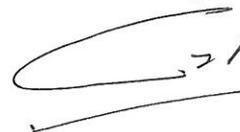
La zone PVR a été évaluée à 17 971 m² arrondis à **18 000 m²** (cf. liste parcelles en annexe)

- ✚ **FIXE** à 55 388 € la part du coût des frais, honoraires et des travaux mis à la charge des propriétaires fonciers.
- ✚ **DETERMINE** que les propriétés foncières concernées sont situées à 60 mètres de part et d'autre de la voie suivant le plan joint.
- ✚ **FIXE** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservie à 3 € (trois euros).
- ✚ **DECIDE** que les montants de la participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP 10a (indice de base août 2011, paru en novembre 2011 = 131,30). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.
- ✚ **DECIDE** que le règlement s'effectuera par moitié sur 2 années civiles à compter de la délivrance du permis de construire, aux dates anniversaire.

-----Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



R. AVINENS



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le



Département :
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune :
AUBIGNOSC

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 16/12/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIGNE LES BAINS
19 Bd Victor Hugo 04015
04015 DIGNE LES BAINS CEDEX
tél. 04-92-30-84-66 -fax 04-92-30-84-77
cdif.digne-les-bains@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

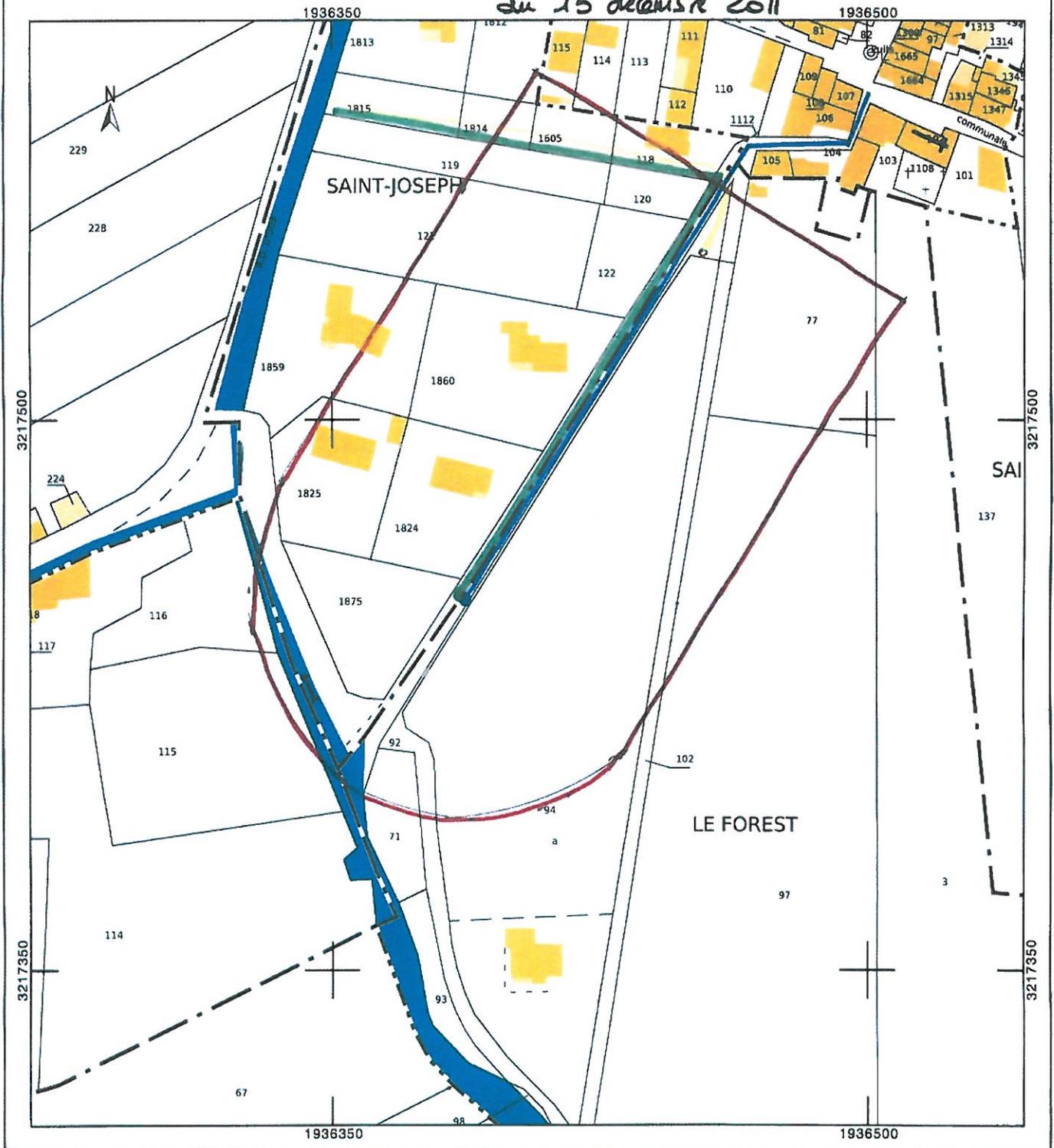
cadastre.gouv.fr

 Eaux usées
 Eau potable
 Eaux pluviales

 Périmètre Zone PVR

Vu pour être annexé à la DCM n° 78/2011

du 15 décembre 2011



TOTALITE DES PARCELLES CADASTREES		UNE PARTIE DES PARCELLES ≈		
B 120	330 m ²			
B 122	641 m ²	B 119	385	
B 1860	1818 m ²	B 121	1230	
B 1824	1308 m ²	B 1825	1100	
B 1875	1155 m ²	B 1859	555	
B 1605	250 m ²	ZC 3	85	
		ZC 77	2190	
		ZC 94	1500	1236
		ZC 102		4200
		B 118	189	
TOTAL	5502 M ²		12470	
17 971 m ²				

